EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ECHIRÉ

L'an deux mil vingt-trois, le quinze décembre,

Le Conseil Municipal de la Commune d'ÉCHIRÉ, dûment convoqué le 7 décembre 2023, s'est réuni en séance ordinaire et publique à la mairie d'Echiré, salle du conseil municipal, sous la présidence de Thierry DEVAUTOUR, Maire.

Présents: Henri-Pierre BABEAU, Iréna BARDINET, Mathieu BÉRARD, Thierry BROSSARD, Philippe CHABOT, Thierry DEVAUTOUR, Anne FERRER, Daniel FONTENEAU, Jacqueline GATTEPAILLE, Jean-Michel GIRAUD, Nathalie LALLEMAND, Valérie MARSAULT, Julie MÉNARD, Gilbert NASARRE jusqu'à 19h45, Garance PATARIN-CHAPENOIRE à partir de 18h45, Cyril REUILLON, Agnès RONDEAU et Stéphanie SIMONNEAU.

Absents excusés ayant donné pouvoir: Sylvie AULIVIER (Pouvoir donné à Iréna BARDINET), Jean-Louis CANTET (Pouvoir donné à Thierry DEVAUTOUR), Sandrine PASSEBON (Pouvoir donné à Henri-Pierre BABEAU) et Garance PATARIN-CHAPENOIRE jusqu'à 18h45 (Pouvoir donné à Agnès RONDEAU).

Absents: Mathieu POUGNAND et Armand ROQUIER. Secrétaire de séance: Jacqueline GATTEPAILLE

OBJET : Approbation des tarifs scolaires/périscolaires/ALSH à compter du 1er janvier 2024

Le Maire rappelle à l'assemblée que les tarifs actuellement en vigueur ont été votés par délibération du 9 décembre 2022 avec application à compter du 1er janvier 2023.

Le Maire présente à l'assemblée le projet des nouveaux tarifs (en euros) pour l'année scolaire 2023-2024, applicables à compter du 1^{er} janvier 2024.

Une augmentation de 3% est proposée pour tous les QF sur tous les tarifs à l'exception des prix des repas servis au restaurant scolaire pour lesquels une augmentation de 4% est proposée pour tous les QF (à l'exclusion du tarif applicable aux adultes pour lequel une reconduction du tarif en vigueur sans augmentation est proposée),

Il est demandé au Conseil Municipal:

- d'approuver tous les tarifs présentés dans l'annexe 1 ci-après, <u>applicables à compter du</u> <u>1er janvier 2024</u> pour l'année scolaire 2023-2024,
- de reconduire les modalités de facturation des repas pour les enfants et les adultes telles que rappelées ci-dessous et applicables à compter du 1^{er} janvier 2024;
- d'autoriser le Maire à signer tous documents afférents à l'application des nouveaux tarifs approuvés.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité.

Le Maire, Thierry DEVAUTOUR

Certifié exécutoire Reçu en Préfecture le : 1 9 DEC. 2023 Notifié ou publié le : 1 9 DEC. 2023 Fait et délibéré le 15 décembre 2023

tettefull.

La secrétaire de séance, Jacqueline GATTEPAILLE

Annexe n°1 à la délibération n° CM20231215-006 du 15 décembre 2023

Prix des repas servis au restaurant scolaire

• Tarifs applicables aux enfants de l'école primaire et de la classe UEE d'Echiré :

QF	Tranches	Prix repas	
1	De 0 à 550 €	1,96	
2	De 551 à 770 €	2,23	
3	De 771 à 900 €	2,45	
4	De 901 à 1050 €	3,05	
5	De 1051 à 1200 €	3,35	
6	De 1201 à 1350 €	3,67	
7	De 1351 à 1500 €	3,98	
8	Au-delà de 1500 €	4,24	
9	Autres régimes	4,24	

 Tarifs applicables aux adultes, aux enseignants, aux éducateurs et aux enfants de l'IME de Niort en immersion dans la classe UEE pour une semaine maximum : 6,86 € le repas.

Modalités de facturation des repas pour les enfants et les adultes de la classe UEE d'Echiré

- Pour les enfants de la classe UEE (Unité d'Enseignement Externalisée) :
 - la facturation des repas pris par les enfants de la classe UEE et établie selon les quotients familiaux en vigueur, sera directement adressée aux parents ou représentants légaux de ces enfants.
- Pour les enseignants spécialisés et éducateurs (+ stagiaires) de la classe UEE :
 - la facturation des repas pris par les enseignants (et enseignants stagiaires) leur sera directement adressée;
 - la facturation des repas pris par les éducateurs (et éducateurs stagiaires) sera établie au nom du SESSAD de NIORT 41 route de Cherveux 79000 NIORT et lui sera directement adressée.
- Pour les enfants de l'IME de Niort en immersion dans la classe UEE pour une semaine maximum (période d'observation pour scolarisation future) :
 - la facturation des repas pris par les enfants de l'IME en immersion sera établie au nom du SESSAD de NIORT 41 route de Cherveux 79000 NIORT et lui sera directement adressée.

Annexe n°1 à la délibération n° CM20231215-006 du 15 décembre 2023

Tarifs de l'accueil périscolaire des Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi matin et soir + Mercredi matin

Tarifs applicables aux enfants de l'école primaire et de la classe UEE d'Echiré :

QF	Tranches	Tarifs accueil périscolaire MATIN	Tarifs accueil périscolaire SOIR
1	De 0 à 550 €	1,12	1,86
2	De 551 à 770 €	1,29	2,07
3	De 771 à 900 €	1,51	2,26
4	De 901 à 1050 €	1,79	2,52
5	De 1051 à 1200 €	2,02	2,82
6	De 1201 à 1350 €	2,28	3,05
7	De 1351 à 1500 €	2,52	3,30
8	Au-delà de 1500 €	2,85	3,58
9	Autres régimes	2,85	3,58

Tarifs de l'accueil périscolaire des Mercredis après-midi ou demi-journée

Tarifs applicables aux enfants de l'école primaire et de la classe UEE d'Echiré :

QF	Tranches	Tarifs 1/2 journée sans repas	Coût à la charge de la famille (aides CAF/MSA déduites)	Tarifs 1/2 journée avec repas	Coût à la charge de la famille (aides CAF/MSA déduites)
1	De 0 à 550 €	3,49	1,99	4,23	2,73
2	De 551 à 770 €	5,49	3,99	7,11	5,61
3	De 771 à 900 €	7,78	6,28	10,54	9,04
4	De 901 à 1050 €	8,62	7,12	12,40	10,90
5	De 1051 à 1200 €	9,28	7,78	13,31	11,81
6	De 1201 à 1350 €	9,89	8,39	14,23	12,73
7	De 1351 à 1500 €	10,54	9,04	15,13	13,63
8	Au-delà de 1500 €	11,17	9,67	16,01	14,51
9	Autres régimes	11,19	11,19	16,59	16,59

Annexe n°1 à la délibération n° CM20231215-006 du 15 décembre 2023

Tarifs exceptionnels de l'accueil périscolaire des Mercredis journée entière

Tarifs applicables aux enfants de l'école primaire et de la classe UEE d'Echiré :

QF	Tranches	Tarifs mercredi journée entière sans repas	Coût à la charge de la famille (aides CAF/MSA déduites)	Tarifs mercredi journée entière avec repas	Coût à la charge de la famille (aides CAF/MSA déduites)
1	De 0 à 550 €	6,94	3,94	7,65	4,65
2	De 551 à 770 €	10,87	7,87	12,47	9,47
3	De 771 à 900 €	15,42	12,42	18,14	15,14
4	De 901 à 1050 €	17,08	14,08	20,00	17,00
5	De 1051 à 1200 €	18,40	15,40	21,53	18,53
6	De 1201 à 1350 €	19,58	16,58	22,98	19,98
7	De 1351 à 1500 €	20,86	17,86	24,44	21,44
8	Au-delà de 1500 €	22,11	19,11	25,87	22,87
9	Autres régimes	22,16	22,16	26,44	26,44

TARIFS DE L'ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT (ALSH) EXTRASCOLAIRE DES PETITES ET GRANDES VACANCES SCOLAIRES

Tarifs ALSH PETITES VACANCES (Hiver, Printemps, Toussaint et Noël)							
(Inscription à la journée)							
Familles	QF	Tranches	Tarifs / journée	Coût famille CAF	Coût famille MSA		
Familles domiciliées	1	De 0 à 550 €	18,27	6,27	15,27		
à Echiré	2	De 551 à 770 €	18,98	11,98	15,98		
a centre	3	De 771 à 900 €	20,42	17,42	17,42		
et	4	De 901 à 1050 €	22,71	19,71	19,71		
	5	De 1051 à 1200 €	24,23	21,23	21,23		
Familles domiciliées	6	De 1201 à 1350 €	25,78	22,78	22,78		
hors Echiré	7	De 1351 à 1500 €	27,28	24,28	24,28		
mais dont les enfants sont scolarisés à Echiré	8	Au-delà de 1500 €	28,82	25,82	25,82		
sont scolarises a Echire	9	Autres régimes (hors CAF et MSA) et sans QF	28,99	28,99	28,99		
EVTEDIEUDO	1	De 0 à 550 €	51,12	39,12	48,12		
EXTERIEURS	2	De 551 à 770 €	51,12	44,12	48,12		
Familles domiciliées	3	De 771 à 900 €	51,12	48,12	48,12		
hors Echiré	4	De 901 à 1050 €	51,12	48,12	48,12		
et enfants scolarisés	5	De 1051 à 1200 €	51,12	48,12	48,12		
hors Echiré	6	De 1201 à 1350 €	51,12	48,12	48,12		
	7	De 1351 à 1500 €	51,12	48,12	48,12		
	8	Au-delà de 1500 €	51,12	48,12	48,12		
	9	Autres régimes (hors CAF et MSA) et sans QF	51,12	51,12	51,12		

Annexe n°1 à la délibération n° CM20231215-006 du 15 décembre 2023

Tarifs ALSH GRANDES VACANCES

(Juillet et Août)

(Inscription à la semaine)

Familles	QF	Tranches	Tarifs / semaine	Coût famille CAF	Coût famille MSA
	1	De 0 à 550 €	91,35	31,35	76,35
Familles domiciliées à Echiré	2	De 551 à 770 €	94,90	59,90	79,90
	3	De 771 à 900 €	102,10	87,10	87,10
et	4	De 901 à 1050 €	113,55	98,55	98,55
	5	De 1051 à 1200 €	121,15	106,15	106,15
Familles domiciliées	6	De 1201 à 1350 €	128,90	113,90	113,90
hors Echiré mais dont les enfants	7	De 1351 à 1500 €	136,40	121,40	121,40
sont scolarisés à Echiré	8	Au-delà de 1500 €	144,10	129,10	129,10
	9	Autres régimes (hors CAF et MSA) et sans QF	144,95	144,95	144,95
	1	De 0 à 550 €	255,60	195,60	240,60
EXTERIEURS	2	De 551 à 770 €	255,60	220,60	240,60
	3	De 771 à 900 €	255,60	240,60	240,60
Familles domiciliées	4	De 901 à 1050 €	255,60	240,60	240,60
hors Echiré	5	De 1051 à 1200 €	255,60	240,60	240,60
et enfants scolarisés hors Echiré	6	De 1201 à 1350 €	255,60	240,60	240,60
	7	De 1351 à 1500 €	255,60	240,60	240,60
	8	Au-delà de 1500 €	255,60	240,60	240,60
	9	Autres régimes (hors CAF et MSA) et sans QF	255,60	255,60	255,60

Tarif / jour applicable en cas d'absence justifiée

En cas de déduction à opérer pour absence justifiée conformément au règlement intérieur en vigueur, le tarif applicable pour chaque jour de déduction sera celui du tarif / journée de l'ALSH des petites vacances.

Annexe n°1 à la délibération n° CM20231215-006 du 15 décembre 2023

Tarifs CAMPS et MINI-SEJOURS

(Inscription à la semaine)

Familles	QF	Tranches	Tarifs / journée	Coût famille CAF	Coût famille MSA
	1	De 0 à 550 €	19,84	7,84	16,84
Familles domiciliées à Echiré	2	De 551 à 770 €	23,31	16,31	20,31
	3	De 771 à 900 €	29,04	26,04	26,04
et	4	De 901 à 1050 €	34,98	31,98	31,98
	5	De 1051 à 1200 €	42,12	39,12	39,12
Familles domiciliées hors Echiré	6	De 1201 à 1350 €	48,28	45,28	45,28
mais dont les enfants	7	De 1351 à 1500 €	51,30	48,30	48,30
sont scolarisés à Echiré	8	Au-delà de 1500 €	54,35	51,35	51,35
	9	Autres régimes (hors CAF et MSA) et sans QF	54,67	54,67	54,67
1/25/2010/10/10	1	De 0 à 550 €	74,98	62,98	71,98
EXTERIEURS	2	De 551 à 770 €	74,98	67,98	71,98
	3	De 771 à 900 €	74,98	71,98	71,98
	4	De 901 à 1050 €	74,98	71,98	71,98
Familles domiciliées	5	De 1051 à 1200 €	74,98	71,98	71,98
hors Echiré et enfants scolarisés	6	De 1201 à 1350 €	74,98	71,98	71,98
hors Echiré	7	De 1351 à 1500 €	74,98	71,98	71,98
	8	Au-delà de 1500 €	74,98	71,98	71,98
	9	Autres régimes (hors CAF et MSA) et sans QF	74,98	74,98	74,98